

Yaoundé, le

21 MAI 2024

0000591

COMMUNIQUE

Le Ministre des finances porte à la connaissance des agents publics que dans le souci de leur faciliter l'accomplissement de leur obligation déclarative annuelle au titre de l'Impôt sur le revenu des personnes physiques, il est mis à leur disposition un bulletin de solde annuel récapitulatif de leurs gains et retenues fiscales pour le compte de l'exercice 2023.

Ce bulletin de solde annuel récapitulatif est consultable sur la plateforme électronique **ebulletin** à l'adresse **www.ebulletin.minfi.cm**, et l'appliquatif « **nGomna** » téléchargeable à partir de « play store » ou d'« App store ».

S'agissant des salariés du secteur privé et des entités parapubliques, le Ministre des finances invite les employeurs de ces derniers à mettre à leur disposition un bulletin de paie annuel récapitulatif pour l'année écoulée.

Le Ministre des finances rappelle enfin que la date butoir de souscription de la déclaration annuelle de l'Impôt sur le revenu des personnes physiques au titre de l'exercice 2023 est fixée au **30 juin 2024**.

Un dispositif d'assistance en ligne et à distance est mis en place à travers le Centre d'Appel Téléphonique de la Direction générale des impôts au **numéro 8200**, et la plateforme électronique « **helpdesk** » accessible à l'adresse **www.support.harmony2.cm**.

Le Ministre des finances compte sur le civisme de tous.



LE MINISTRE
The Minister
MINISTRE DES FINANCES
MINISTRY OF FINANCE

Louis Paul MOTAZE